

Je demande donc sans ambages au député, puisqu'il prétend vouloir effectivement aider les contribuables, s'il peut au nom de son parti et au nom de ceux pour lesquels il demande des emplois garantis, garantir à la population que primo, le travail sera effectué dans les délais, secondo, qu'il s'agira d'un travail soigné et tertio qu'il n'y aura aucune grève, que les fournitures seront livrées rapidement et que le travail sera achevé? Que le député prenne cette responsabilité et donne ces garanties aux petites gens—à savoir aux contribuables.

M. Nystrom: Ce sont des questions très judicieuses. La première est de savoir s'il existe des Canadiens ayant un emploi garanti. Et bien, monsieur l'Orateur, il y en a pas mal au Sénat et leur emploi est garanti depuis leur nomination jusqu'à l'âge de 75 ans. Il y a également pas mal d'autres emplois garantis au Canada.

Une voix: Par l'intermédiaire du parti libéral.

M. Nystrom: La deuxième question que m'a posée le député était de savoir si le travail serait soigné et effectué dans les délais prévus, ainsi que la livraison des marchandises. Je dirai simplement, monsieur l'Orateur, que j'ai suffisamment confiance dans la population canadienne et dans ses travailleurs pour affirmer que le travail sera terminé à temps qu'il sera de bonne qualité et que les travailleurs y mettront tout leur talent et qu'ils livreront les fournitures dans les délais prévus.

M. Young: J'ai maintenant retrouvé confiance en l'homme!

M. Nystrom: Voilà comme j'ai confiance aux Canadiens, et voilà pourquoi je soutiens que tout cela doit être fait par des Canadiens. J'ai confiance.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député désire poursuivre sa réponse, il lui faudra le consentement unanime de la Chambre parce qu'il a épuisé son temps de parole.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le député demande-t-il le consentement de la Chambre pour achever sa réponse?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vu le groupement proposé, puis-je demander le consentement unanime pour que la mise aux voix des divers groupes de motions soit reportée à la fin du débat à l'étape du rapport?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le Règlement nous y autorise.

M. l'Orateur adjoint: La présidence va différer le vote. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion inscrite au nom du député de Sault-Sainte-Marie.

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

L'ajournement

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément au paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Des voix: Il est 10 heures!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion n° 3, inscrite au nom du député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty).

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le bill C-25, loi créant l'Administration du pipe-line du Nord, visant à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, donnant effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et modifiant certaines lois en conséquence, à l'article 17, sous-alinéa (1)b), en remplaçant la ligne 41, page 8, et la ligne 1, page 9, par ce qui suit:

«annique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de Québec nommé par le lieutenant-gouverneur.»

—Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être dire qu'il est 10 heures. Je m'engage à être aussi bref que mes honorables amis l'ont été lorsque je traiterai de la motion demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LA MAJORATION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE PROPOSÉE DANS LE BUDGET ONTARIEN

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, nous savons tous que cette quatrième session de la trentième législature tire à sa fin . . .

Des voix: Expliquez-vous!

M. Haidasz: . . . et c'est peut-être la dernière occasion que j'ai de parler en Chambre de l'appel que je lançais le 15 mars au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) pour qu'elle intercède auprès du ministre de la Santé de l'Ontario.